



PRÉFET DE LA REGION
NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE ET EXTERNE POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER

La préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie organise le mercredi 28 septembre 2016 un concours interne et externe d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au profit : des préfectures de département, des tribunaux administratifs, des services de police et de la gendarmerie de la région.

Le nombre de poste est arrêté à 18 : 16 postes pour le concours externe et 2 postes pour le concours interne. La répartition géographique et par périmètre sera fixée ultérieurement.

Conditions d'admission à concourir :

Les concours externe et interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer sont ouverts aux candidats des deux sexes remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes requises pour accéder aux emplois publics de l'Etat :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- jouir de ses droits civiques (pour les communautaires dans l'Etat dont ils sont ressortissants),
- se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin n°2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national (pour les communautaires dans l'Etat dont ils sont ressortissants)
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Le concours externe est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition de diplôme.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'état, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins une année de services civils effectifs.

Les services civils effectifs correspondent à tous les services effectués en qualité d'agent public : fonctionnaire titulaire, fonctionnaire stagiaire, contractuel de droit public.

Sont exclus l'année de service militaire ainsi que les années passées en qualité de militaire, de sapeur pompier de paris, de marins pompiers de Marseille...

Ne sont pris en compte les services accomplis sous contrat de droit privé (C.E.S., C.E.C., emploi jeunes, apprentis, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir....)

Les agents doivent être en activité, en détachement ou en congé parental à la date des épreuves.

Modalités d'inscription :

L'ouverture des inscriptions est fixée au **mercredi 15 juin 2016**.

La clôture des inscriptions par voie télématique est fixée au **vendredi 15 juillet 2016 jusqu'à 23 h 59**.

La clôture des inscriptions par voie postale est fixée au **vendredi 15 juillet 2016** (le cachet de la poste faisant foi).

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le **mercredi 28 septembre 2016**.

Les résultats d'admissibilité seront publiés le **mercredi 19 octobre 2016**.

L'épreuve orale aura lieu à partir du **8 novembre 2016**.

Les résultats d'admission seront publiés le **lundi 21 novembre 2016**.

Inscriptions par voie télématique (à privilégier) :

Pour procéder à son inscription par voie télématique, le candidat se connecte sur le site internet de la préfecture du Nord (www.nord.gouv.fr – rubrique publications puis concours administratifs, examens professionnels, recrutement...) au plus tard à la date de clôture prévue pour les inscriptions.

Le candidat communique son identité et les différents renseignements qui lui sont demandés afin de créer un compte (authentification).

Le candidat complète ensuite le dossier informatif qui s'affiche à l'écran. Les renseignements signalés comme obligatoires sont indispensables au traitement informatique de sa candidature et doivent être complétés avec soin. En effet, si tous les champs obligatoires ne sont pas correctement remplis, le candidat ne pourra en aucun cas valider, s'il le souhaite, sa demande d'inscription.

Lorsqu'il a saisi l'ensemble des renseignements demandés, le candidat peut mettre en attente sa demande d'inscription et la valider au plus tard à la date fixée.

Après validation de l'inscription par le candidat, une attestation de confirmation lui est adressée par voie électronique.

Inscription par voie postale :

Pour procéder à son inscription par voie postale, le candidat doit faire la demande de dossier d'inscription accompagnée d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur à l'adresse suivante :

Préfecture du Nord-Pas-de-Calais-Picardie
DIFRHEM/ 6
Bureau des concours
Concours adjoint d'adjoint administratif de 1ère classe
(préciser externe ou interne)
12 rue Jean Sans Peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

Les candidats doivent ensuite transmettre leur dossier d'inscription par voie postale uniquement, au plus tard à la date de clôture des inscriptions le **vendredi 15 juillet 2016** (le cachet de la poste faisant foi) au service gestionnaire du concours :

Le centre d'examen de Lille accusera réception du dossier d'inscription par courriel fourni par le candidat. (Il est par conséquent important que chaque candidat mentionne une adresse mail sur le dossier d'inscription).